



LA CHARITÉ EN BREF

Cercle de discussion de Saint-Jean de Terre-Neuve

À PROPOS

Le 26 novembre 2025, la CDC a organisé un cercle de discussion au bureau de [l'Association pour l'information juridique publique de Terre-Neuve-et-Labrador](#) à St-Jean de Terre-Neuve avec des représentants des organismes suivants :

- [Community Sector Council of Newfoundland and Labrador \(CSCNL\)](#)
- [Community Foundation, Newfoundland and Labrador \(CFNL\)](#)
- [Saunders, Collins and Loeb LLP](#)
- [First Light – St. John's Friendship Centre](#)

VIVRE LA CHARITÉ

Que devrait savoir le public canadien au sujet de la nature et des besoins des organismes de bienfaisance ainsi que du secteur caritatif en général ?

- Se concentrer exclusivement sur le « secours » est problématique.
 - Il existe un besoin important de solutions structurelles, en plus de répondre aux besoins individuels, face aux circonstances immédiates.
 - Par exemple, si les services et programmes destinés aux prisonniers ne sont pas financés pendant leur incarcération, les coûts sont reportés et amplifiés lorsque les individus sont libérés dans la communauté.
 - La santé sociale d'une communauté exige des approches à long terme et une attention aux causes profondes, plutôt que de se limiter à des réponses d'urgence ponctuelles.
- Le financement des organismes est constamment insuffisant.
 - Le financement couvre à peine le minimum pour les organismes, couvrant rarement des coûts clés tels que le transport et les fournitures essentielles pour les activités.
 - Les ententes de financement sont presque toujours à court terme, ce qui entraîne un démarrage et un arrêt fréquents des programmes. Cela entraîne une perte de connaissances et compromet l'efficacité de l'organisme et du secteur.
- La concurrence pour le financement dans le secteur est prononcée.
 - Les organismes de bienfaisance vont souvent là où il y a de l'argent et un potentiel de financement, que cela soit efficace ou non.





- Bien qu'il existe des efforts significatifs pour collaborer, il peut encore y avoir plusieurs organismes postulant pour une même subvention, avec un investissement considérable de ressources de la part de chacun, même si un seul organisme sera financé en fin de compte.
- Les organismes peuvent se livrer à une « dérive de mission » pour accéder à un financement qui serait autrement au-delà de leur mandat principal. Le résultat est une diminution de l'expertise et une redondance, car les organismes s'efforcent de se transformer régulièrement pour toucher les financements disponibles.
- Le processus d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance est très simple et il n'existe pas de critères clairs définissant ce qu'est une « entreprise sociale ». Cela crée une inefficacité dans le système. Une meilleure réglementation ou coordination permettrait de favoriser une distribution optimale des ressources. Une « recherche de mandat » pourrait être effectuée pour minimiser le chevauchement entre les entités.

POURSUIVRE LA CHARITÉ

Quels défis les organismes de bienfaisance doivent-ils relever dans l'exercice de leur travail, et en quoi ceux-ci peuvent-ils compromettre la réalisation de leur mission?

- La politique et la polarisation constituent un risque et une menace potentielle.
 - L'expérience des États-Unis, où le gouvernement a démantelé des organismes de bienfaisance, devrait servir de signal d'alarme pour le Canada. Le secteur de la bienfaisance canadien est-il prêt ?
 - Il y a une polarisation croissante autour de facteurs culturels, ce qui menace de fracturer le secteur caritatif.
- Le secteur est caractérisé par des cadres étroits ou mal adaptés sur le plan culturel.
 - Les cadres de financement et de reddition de comptes ne reflètent pas l'indigénité, les concepts autochtones des relations et les façons d'être au monde.
 - Un acte constant et débilant de traduction est nécessaire pour transformer l'expérience autochtone en cadres non autochtones. Par exemple, une hutte à sudation n'est pas un actif immobilier, et un Aîné n'est pas un entrepreneur indépendant.
 - Certains bailleurs de fonds sont plus flexibles que d'autres en permettant des formats ou modes alternatifs de reddition de comptes.
- Le financement est souvent alloué aux mauvais endroits.
 - Davantage de financement est acheminé aux organismes de bienfaisance bien établis, qui ont une expertise développée dans la gestion des demandes et des processus de financement. Cependant, ces groupes ne se trouvent pas nécessairement là où le besoin est le plus pressant au sein des communautés.
- Le secteur est caractérisé par un manque de confiance.
 - Les processus de reddition de comptes et de surveillance sont excessivement lourds et généralement incohérents avec d'autres dépenses gouvernementales liées aux infrastructures sociales. Les gouvernements devraient être plus à l'aise avec le risque.





- Par exemple, les entrepreneurs qui construisent des autoroutes avec l'argent du gouvernement à Terre-Neuve-et-Labrador sont soumis à un processus nettement plus simple que les organismes de bienfaisance.
- Des risques juridiques importants pèsent sur les organismes de bienfaisance.
 - Malgré la dépendance croissante à la philanthropie posthume, les organismes sont mal outillés pour défendre leurs intérêts lorsque les legs testamentaires sont contestés, si les organismes de bienfaisance en sont même informés. Les coûts sont prohibitifs et les considérations en matière de relations publiques sont désastreuses pour les organismes impliqués dans des litiges.
 - Certaines entreprises comptables conseillent régulièrement de ne pas faire de legs à des organismes de bienfaisance dans les testaments en raison des défis juridiques potentiels.
- La gestion des données et de l'information représente un défi pour les organismes de bienfaisance.
 - Il est très difficile de servir les individus lorsque les travailleurs des organismes n'ont pas accès aux informations clés sur ces individus. Il est nécessaire d'engager des discussions sur l'équilibre approprié entre la confidentialité et la divulgation requise pour les services, et ces discussions doivent être culturellement sensibles, reconnaissant par exemple que « famille » et « liens de parenté » sont des concepts culturellement spécifiques.
 - Pour mieux s'organiser, les organismes ont besoin de données solides sur le secteur et les besoins des personnes à travers le pays, y compris des informations ponctuelles et des tendances au niveau local. Ces informations ne sont souvent pas colligées ou sont publiées trop tard pour être utiles.

RENOUVELER L'ESPOIR

Quelles sont les perspectives d'avenir pour le secteur caritatif, et de quelle manière son importance devrait-elle être transmise d'une génération de Canadiens à l'autre ?

- Les organismes de bienfaisance tentent de plus en plus de donner la priorité aux générations futures.
 - Malgré les défis posés par un financement à court terme et fragmenté, conçu pour répondre aux besoins immédiats des communautés, un effort concerté est en cours pour prendre en compte l'impact à long terme des activités et des programmes sur les générations futures. Les acteurs du secteur reconnaissent l'importance de cette approche, bien qu'ils admettent que cela demeure difficile dans les cadres de financement et l'environnement opérationnel actuels du secteur.
- La collaboration au sein du secteur caritatif à Terre-Neuve-et-Labrador s'améliore.
 - Il y a désormais moins de cas où des organisations agissent seules « dans leur propre domaine », car les différentes activités et programmes semblent de plus en plus « tissés ensemble ».
 - Les acteurs du secteur dans la province s'améliorent dans l'auto-organisation et le partage des connaissances ou des ressources entre les organismes. Cela résulte en partie de meilleurs outils (certains numériques), ainsi que d'un changement générationnel dans le leadership, qui privilégie les valeurs et les résultats plutôt que les mandats organisationnels spécifiques.
 - La reconnaissance de l'idée de « santé sociale », fondée sur une approche holistique de la santé d'une communauté, se développe de plus en plus.





- Les organismes de bienfaisance peuvent devenir plus créatifs quant à l'endroit et à la manière dont ils recherchent du financement.
 - Il s'agit d'une période de transfert de richesse immense entre générations et d'activités philanthropiques significatives. Des discussions ont lieu sur la manière de libérer des capitaux détenus en fiducie et d'autres approches de financement créatives qui promettent de libérer davantage de fonds au profit des organismes de bienfaisance.
- Les organismes bénéficieraient grandement d'une entité qui jouera le rôle de place dédiée aux organismes de bienfaisance au sein du gouvernement.
 - Jusqu'à récemment, à Terre-Neuve-et-Labrador, il y avait un ministre désigné responsable des organismes de bienfaisance. Ce portefeuille a maintenant été intégré à un autre portefeuille ministériel.
 - Une agence ou entité spécialisée au sein du gouvernement devrait soutenir un ministre désigné au centre du gouvernement afin de répondre aux enjeux sociaux transversaux.

